

Pour un aménagement et un développement durables du grand Montréal
Déclaration pour un PMAD bonifié et adopté rapidement

Montréal, le 3 novembre 2011 - Plus d'une vingtaine d'organisations et d'experts interpellés par les enjeux de l'aménagement durable de la métropole ont rendu publique aujourd'hui une déclaration conjointe concernant le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

Alors que la CMM est dans le dernier droit pour finaliser et adopter ce document fondateur d'une vision commune du développement du territoire métropolitain, les signataires tiennent ainsi à rappeler à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et au gouvernement l'importance d'adopter le PMAD dans les délais prescrits par la loi (31 décembre 2011).

« Nous tenons à assurer la CMM et le gouvernement de notre appui dans cette entreprise, tout en les encourageant à faire les dernières bonifications qui permettront au PMAD de freiner l'étalement urbain », expose Karel Mayrand. Le directeur général de la Fondation David Suzuki pour le Québec rappelle qu'« une grande majorité d'intervenants aux consultations sur le PMAD ont appuyé la création d'une ceinture verte dans le Grand Montréal. Alors que la région perd à chaque année près de 2% de ses boisés, milieux humides et prairies, la création d'une ceinture verte permettrait de renverser cette triste tendance et de renforcer l'attractivité et la qualité de vie dans le Grand Montréal ».

Les signataires estiment que le PMAD doit être conçu dans une véritable perspective métropolitaine et se garder d'ouvrir la porte à des compromissions qui, municipalité par municipalité, réduiraient la portée concrète de ses orientations.

« Le PMAD doit geler le périmètre métropolitain d'urbanisation et prévoir un moratoire sur le dézonage du territoire agricole jusqu'en 2031 », demande Steven Guilbeault, coordonnateur général adjoint d'Équiterre. « Nous saluons d'ailleurs la vision du gouvernement sur l'utilisation du territoire, qui montre quelle importance il attache à cet enjeu. » L'avis gouvernemental sur le PMAD enjoint notamment la CMM de « ne pas faire référence à la période transitoire d'au plus cinq ans ainsi qu'au concept de point de rupture et de s'en tenir à son territoire métropolitain défini ».

Luc Rabouin, directeur général du Centre d'écologie urbaine de Montréal, rappelle que « le PMAD nous offre une occasion unique d'opérer un virage vers un réel développement durable de la région. Pour ce faire, nous devons rompre avec un modèle de développement qui encourage l'étalement urbain car celui-ci entraîne des pressions démesurées sur les finances publiques, les milieux naturels et la santé de la population ».

Pour André Bourrassa, « le grand Montréal a beaucoup de retard à rattraper en matière d'aménagement et de mobilité durables. Au fil des dernières décennies, les projets d'aménagement ont grugé des terres agricoles, des écosystèmes et des paysages naturels, et ce, toujours plus loin. Le président de l'Ordre des architectes du Québec rappelle que « tout difficile que soit le virage, si nous ne le prenons pas, c'est le mur! ».

Pour opérer ce virage, la directrice générale du Conseil régional de l'environnement de Montréal, Coralie Deny, estime que « le PMAD doit être renforcé par l'augmentation des seuils de densité fixés, aussi bien en zone « TOD » (*transit oriented development*, soit aménagement axé sur le transport en commun) qu'hors zone TOD, et cela, partout sur le territoire. Il faut aussi augmenter à 60% la part de nouveaux ménages dirigés vers les zones TOD, seule manière de renforcer le transport collectif en rendant la population moins dépendante de l'auto ».

Le directeur général de Nature Québec, Christian Simard, affirme que « c'est à l'État de faire part de sa vision de développement globale, de ses orientations et de ses attentes pour corriger des situations négatives qui perdurent malgré les processus de planification en place ». Pour lui, « un PMAD bonifié selon l'avis gouvernemental contribuera grandement au renversement des tendances ».

Liste des 23 signataires

Éric Notebaert, Association canadienne des médecins pour l'environnement

Lucie Thibodeau, Association pour la santé publique du Québec

Luc Rabouin, Centre d'écologie urbaine de Montréal

Nathalie Fortin, Coalition montréalaise des Tables de quartier

Gaétan Châteauneuf, Conseil central du Montréal métropolitain-CSN

Guy Garand, Conseil régional de l'environnement de Laval

Coralie Deny, Conseil régional de l'environnement de Montréal

Danielle Casara, Conseil régional FTQ Montréal métropolitain

David Hanna, Département d'études urbaines et touristiques, UQÀM

Raphaël Fischler, École d'urbanisme, Université McGill

Steven Guilbeault, Équiterre

Denis Plante, Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain

Karel Mayrand, Fondation David Suzuki

François Saillant, Front d'action populaire en réaménagement urbain

Pierre Brisset, Groupe de recherche urbaine Hochelaga-Maisonneuve

Gérard Beaudet, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Marie-Odile Trépanier, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Dimitri Roussopoulos, Institut de politiques alternatives de Montréal

Christian Simard, Nature Québec

André Bourrassa, Ordre des architectes du Québec

Christian Lacasse, Union des producteurs agricoles

Suzanne Lareau, Vélo Québec

Alexandre Turgeon, Vivre en Ville

Renseignements :

Philippe Cousineau Morin

Vivre en Ville

philippe.cousineaumorin@vivreenville.org

Cell.: 514-799-1906